Les politiques linguistiques des pays maghrébins Un essai d'évaluation

Foued LAROUSSI

Questions préliminaires

Le rapport aux langues représente, au Maghreb, non seulement un enjeu politique mais aussi symbolique ; ce qui rend évidemment toute décision problématique. Si l'on conçoit la politique linguistique comme le lieu où s'inscrit et prend sens la complexité des rapports sociaux, on ne peut éviter de poser un certain nombre d'interrogations. Ces questions ne constituent point une façon quelconque de circonscrire la problématique mais proposent à la réflexion commune quelques éléments susceptibles d'enrichir le débat en essayant autant que possible de ne pas céder aux passions. Les pays du Maghreb cherchent-ils - ont-ils intérêt - à afficher clairement leurs intentions en matière de politique linguistique ? Ont-ils la volonté de se donner un programme d'envergure ? Ou cherchent-ils à pratiquer la politique du « laisser-aller » afin de s'assurer une grande liberté de manœuvre ?

Les politiques linguistiques reposent-elles sur une description objective de la situation sociolinguistique maghrébine ou au contraire sur des fondements idéologiques ? Les concepteurs des politiques linguistiques tiennent-ils compte de l'avis des spécialistes ou non ? Les lieux de décision sont-ils multiples ?

Une politique linguistique rationnelle doit-elle se doter de moyens d'action sur les langues en présence en vue de concrétiser ses choix, ses intentions dans le but d'assurer l'égalité de chance aux citoyens ? Se doit-elle de créer les organismes chargés de la gestion de l'aménagement linguistique ?

Quelles retombées ont (ou non) les politiques linguistiques sur les systèmes éducatifs, sur le développement économique ? Pour ce qui est de l'école, a-t-on su (a-t-on voulu ?) gérer la situation diglossique ? Quel sort réserve-t-on aux langues maternelles (divers arabes locaux et variétés amazighes) ?

Par ailleurs, dans la plupart des écrits portant sur la situation linguistique du Maghreb, l'évaluation des politiques linguistiques a été traitée en parent pauvre. Une évaluation des politiques linguistiques est-elle possible au Maghreb ? Si oui comment ? Et sur quelle base ? Quels sont les critères, les indices nous permettant de savoir si une politique linguistique a réussi ou au contraire a échoué ? Est-ce parce que l'Etat revient sur ses choix initiaux à un moment donné du processus ? Ou est-ce parce que les intéressés n'ont pas adhéré à cette politique, car ils la jugent partisane ou ne servant pas leurs intérêts ? Pour qu'une évaluation des politiques linguistiques au Maghreb soit possible, il est nécessaire, me semble-t-il, de comparer les résultats aux intentions. Mais dans la mesure où celles-ci sont rarement clairement explicitées, l'entreprise est-elle facilement envisageable ? Quoi qu'il en soit, toute tentative dans ce sens ne peut, à mon sens, faire l'économie d'interrogations portant sur la capacité - ou non - des dites politiques à donner certains infléchissements favorables au développement économique et humain dans les pays concernés.

Avant de procéder à l'analyse des politiques linguistiques maghrébines, je veux préciser brièvement le cadre théorique qui a inspiré cette intervention.

Le cadre théorique

En 1959, Le Norvégien Einar Haugen a proposé en se fondant sur le texte d'Uriel Weinreich (1954) le concept de *language planning* pour désigner « l'élaboration d'une orthographe normative, d'une grammaire et d'un dictionnaire pour guider l'usage écrit et oral dans une communauté linguistique non homogène » (cité par Denise Daoust et Jacques Maurais (1987 : 8). Depuis, les travaux sur cette question ont connu un grand essor, et les chercheurs ont proposé divers concepts pour rendre compte de cette réalité linguistique. Je n'ai pas l'intention ici de passer en revue ni les différents concepts ni les raisons théoriques qui les sous-tendent, car l'essentiel sur cette question a été dit. Voir, par exemple, Corbeil (1980), Hagège (1983) Guespin et Marcellesi (1986), Daoust et Maurais (1987), etc.

Le modèle de Haugen comprenait 4 points :

1) le choix de la norme
2) la codification de la norme
3) l'implantation de la norme dans la communauté linguistique
4) la modernisation de la langue pour répondre aux exigences de nouveaux domaines d'emploi.

En 1971, Joan Rubin a ajouté au modèle de Haugen la notion d'évaluation des politiques linguistiques.

C'est en 1983 que Haugen va remanier son modèle afin de tenir compte de certains aspects du processus de language planning qu'il n'a pas évoqués dans son texte de 1959, notamment la notion d'évaluation.

Le modèle de Einar Haugen (1983)

FORME (politique linguistique)		**FONCTION** (« culture de la langue »)
Société (planification du statut)	1. Choix de la norme a) identification du problème b) affectation	2. Implantation (processus éducationnel) a) mesures correctives b) évaluation
Langue (planification du corpus)	3. Codification de la norme (standardisation) : a) orthographe b) syntaxe c) lexique	4. Modernisation de la langue : a) modernisation de la terminologie b) développement de la fonction stylistique de la langue

Le modèle de Jean-Claude Corbeil (1980 et 1991)

Jean Claude Corbeil a proposé comme équivalent de language plannig le concept d'aménagement linguistique, conçu comme « l'intervention humaine consciente sur la langue ». Il l'a préféré à celui de planification linguistique, car, selon lui, ce dernier peut véhiculer en français une connotation péjorative. Le concept est, me semble-t-il, perçu comme trop dirigiste, alors que celui d'aménagement linguistique repose sur l'idée du consensus social.

Les grandes étapes de l'aménagement linguistique[1]

Corbeil distingue lui aussi l'aménagement du statut et l'aménagement de la langue elle-même (1991 : 22) :

1) L'aménagement du statut :

Il comporte 3 étapes :

1) l'analyse de la situation de départ
2) la définition des objectifs à atteindre
3) l'établissement d'une stratégie de passage de la situation de départ à la situation d'arrivée

L'analyse de la situation de départ :

Elle repose sur une description objective de la situation sociolinguistique : il s'agit de mesurer le poids relatif des langues en présence d'un point de vue démographique et économique, de faire l'inventaire des usages réels, d'analyser des attitudes des locuteurs à leurs égards, et « de favoriser l'émergence de consensus au sein de la population par rapport à une éventuelle réorganisation des relations entre les langues » (p. 23).

Corbeil insiste sur le caractère multidisciplinaire d'une telle entreprise. C'est un travail qui nécessite que des linguistes, des démographes, des juristes, des économistes, des sociologues, des politologues et d'autres spécialistes unissent leurs efforts. L'auteur insiste aussi sur la qualité et l'exhaustivité de la description de la situation de départ. « Cette description clarifie les éléments objectifs de la problématique sociolinguistique du pays. Elle permet aux différentes opinions de s'exprimer en toute liberté, de dégager les consensus qui se manifestent dans l'ensemble de la population et dans chaque groupe linguistique, de mesurer les écarts, les contradictions ou même les conflits d'opinions entre les groupes » (p. 23).

Selon lui, les opinions, dans tous les pays, gravitent autour de deux modèles idélogiques : l'idéologie de la langue unique, fondement de l'unité nationale, modèle clairement formulé par la Révolution française et l'idéologie du multilinguisme avec égalité de statut des langues et partage des zones ou des domaines d'utilisation de chacune. On verra plus loin où se situent les modèles maghrébins.

La définition des objectifs à atteindre :

Il s'agit de définir le type de relation entre les langues en présence, de préciser leur domaine d'utilisation, de fixer les droits

linguistiques des locuteurs de chaque langue et d'établir le modèle de société qu'on se propose de réaliser d'un point de vue linguistique. Corbeil insiste de nouveau sur le fait que ce modèle de société « doit à la fois rejoindre les consensus et concilier les divergences d'opinions et d'objectifs des divers groupes qui forment la société » (p. 24). Comme on peut le remarquer, l'idée et la volonté de trouver un consensus sont constamment présentes dans le modèle de Corbeil.

Selon Corbeil, la responsabilité de cette étape est d'ordre politique. Il revient donc au gouvernement de prendre les décisions et d'arrêter un certain nombre de mesures administratives. Bien entendu, il existe différents modèles de sociétés, Corbeil propose d'en décrire six : c'est dans le premier modèle qu'on pourrait ranger non sans nuances les modèles maghrébins (une langue officielle pour tout le pays et une politique scolaire de bilinguisme individuel par l'enseignement des langues étrangères. Ex. le modèle français).

L'établissement d'une stratégie de passage de la situation de départ à la situation d'arrivée :

3 stratégies sont possibles :

1) la stratégie du laisser-faire, ce que Guespin et Marcellesi (1986) ont appelé le « libéralisme linguistique ». Cette stratégie laisse la situation linguistique se décanter d'elle-même de par le jeu des forces sociales en présence. Il s'agit de laisser évoluer le rapport des forces en présence (les politiques linguistiques de certains Etats africains vis à vis des langues africaines).

2) la stratégie du cas par cas, domaine par domaine (le gouvernement de l'Ontario).

3) La stratégie de la politique linguistique explicite, plus ou moins globale, comme au Québec par exemple.

2) L'aménagement de la langue

L'aménagement du statut repose sur l'aménagement de la langue elle-même, c'est à dire l'intervention sur les structures linguistiques elles-mêmes : orthographe, lexique, syntaxe, phonétique (le cas de l'hébreu, on a décrété une norme phonétique) et des questions stylistiques. Toutes ces interventions posent bien entendu la question du choix de la norme.

La situation maghrébine

Le cadre théorique étant précisé, j'en viens maintenant à l'analyse de la situation linguistique maghrébine. Je ne traite ici que des trois pays Algérie, Maroc et Tunisie. Les réalités socio-politiques étant différentes dans les trois pays, leurs politiques linguistiques sont donc différentes. Partant, tout diagnostic, qui se veut synthétisant, doit tenir compte des spécificités de tel ou tel pays sinon il risque de ne pas être objectif, ce qui évidemment relativiserait le contenu de ce débat. Cela étant dit, on pourrait en dégager quelques éléments constants.

En ce qui concerne le statut officiel de l'arabe, les trois constitutions précisent que l'arabe est langue d'Etat.

La Constitution algérienne :

« L'Islam est religion d'Etat » (article 2)

« L'arabe est la langue nationale et officielle » (article 3).

La Constitution marocaine

« Le Royaume du Maroc, Etat musulman souverain, dont la langue officielle est l'arabe, constitue une partie du Grand Maghreb » (Préambule).

La Constitution tunisienne

« La Tunisie est un Etat libre, indépendant et souverain ; sa religion est l'Islam, sa langue l'arabe et son régime, la République » (article 1).

D'après ces extraits des constitutions maghrébines, les choix constitutionnels sont clairs. En ce qui concerne le fondement idéologique, les trois constitutions reposent sur le couple arabité / islamité même si d'un pays à l'autre les mots, ou leur ordre de présentation, changent.

Dans les trois pays, l'arabisation est présentée comme une opération légitime dont l'objectif est de doter l'arabe littéraire ou classique de moyens nécessaires à sa promotion au rang de langue capable de véhiculer toutes sortes de savoirs et d'assurer l'égalité des chances aux populations maghrébines, ce qui est en soi un acte légitime et digne d'efforts. Mais en réalité, aux yeux des concepteurs de l'arabisation, cette opération constitue avant tout un projet qui vise à éradiquer le français qu'ils jugent comme « étranger » et comme « pur produit du colonialisme ». Sous prétexte donc de vouloir « protéger » la langue arabe afin de préserver la personnalité algérienne, marocaine ou tunisienne, on veut se débarrasser des « séquelles de la colonisation ». Ces politiques linguistiques occultent du même coup toutes les autres langues présentes dans le paysage sociolinguistique maghrébin : diverses langues arabes et variétés amazighes.

Dans les trois pays, les politiques linguistiques sont d'inspiration jacobine, il s'agit de modèles centralisateurs et homogénéisants qui ne tiennent pas compte de la situation plurilingue réelle. Ces politiques linguistiques officielles s'inscrivent donc dans le cadre d'un processus de minoration linguistique ayant pour conséquences la négation des langues autres que l'arabe littéraire.

Une autre constante caractérise les trois politiques linguistiques : l'ambivalence et la contradiction dans les actions entreprises. Dans les trois pays, plusieurs réformes se sont succédé, ont été parachutées sans avoir été préalablement préparées, sans qu'elles aient reposé sur une réelle description de la situation sociolinguistique en question et sans avoir été inscrites dans la continuité. Combien de réformes des systèmes éducatifs sont venues annuler des décisions précédentes ou entériner des choix dont on savait pertinemment qu'ils n'étaient pas bons ! Combien de fois on a annulé des réformes qui n'ont pas été menées jusqu'au bout ! En somme, les politiques d'arabisation, en particulier dans le système d'enseignement, se sont souvent servies des élèves comme de sujets d'expérience, ce qui a largement contribué à leur échec et au désenchantement des intéressés.

Toutefois la contradiction la plus flagrante consiste dans le fait que l'arabisation qui est censée réduire les inégalités sociales, en

particulier à l'école s'est transformée en une opération de « sélection sociale » pour employer les termes de Gilbert Grandguillaume (1983). Au Maroc, par exemple, pour A. Boukous (1996 : 80), « la politique d'arabisation est conçue et aménagée par les élites pour les masses, ce qui n'est pas la moindre des ambivalences d'une politique linguistique dont les enjeux sont à la fois matériels et symboliques ».

A mon sens, tant que les usagers, toujours absents du débat qui les concerne, ne sont pas mis au centre des préoccupations, tant qu'on continue à considérer à tort l'arabe littéraire comme leur langue maternelle (en dehors des berbérophones), la politique d'arabisation ne peut que produire des inégalités sociales, en ce sens que seuls les groupes socialement aisés sont en mesure de la contourner. Quel paradoxe lorsque, au nom de l'égalité des chances pour tous, on produit de l'inégalité sociale, et, par conséquent, de l'exclusion ! C'est ainsi que la plupart des travaux, sérieux, qui ont porté sur cette question, évaluent la politique d'arabisation ; « une stratégie idéologique mise en place par les élites pour verrouiller l'accès à la formation qui produit les élites du pays » (Boukous, p. 81).

On comprend dès lors pourquoi une telle politique linguistique suscite tant de controverses et de polémiques. Comment ne pouvait-elle pas constituer un enjeu capital alors qu'il s'agit de former les jeunes qui prendront en main le destin de leurs pays respectifs ? On a vu que le modèle proposé par Corbeil insiste beaucoup sur le consensus social, force est de constater qu'au Maghreb, les politiques linguistiques sont loin d'être un objet de consensus, car les terrains et les réalités sociolinguistiques sont très différents des sociétés nord-américaines. Le débat linguistique chez nous est largement investi idéologiquement.

Dans le débat linguistique au Maghreb, on ne peut se contenter, par exemple, de faire l'inventaire ou le recensement des usages linguistiques réels, il faut observer de près les pouvoirs symboliques, imaginaires et fantasmatiques liés aux langues en présence.

Une autre constante des politiques d'arabisation des trois pays concerne leurs objectifs non avoués. Utilisée tantôt pour atteindre un objectif tantôt pour en atteindre un autre, l'arabisation a été utilisée dans la plupart des cas comme un tremplin pour atteindre en réalité d'autres objectifs inavoués.

En Tunisie, par exemple, au milieu des années 70, l'arabisation a été utilisée, avec pour objectif inavoué de contrecarrer des idées marxistes en vogue à l'époque.

A la fin des années 70 et au début des années 80, lorsque les islamistes étaient influents, l'arabisation a été utilisée pour d'autres fins. En 1979, Mohamed Mzali alors ministre de l'éducation nationale déclarait que l'arabisation est mise en place pour « couper l'herbe sous le pieds des intégristes» et que «le khomeinysme n'est pas exportable »[2]. Il n'empêche que lorsque, en 1980, ce même ministre est nommé Premier ministre par Bourguiba, il n'hésitera pas à satisfaire les revendications des fondamentalistes au sujet de la sauvegarde de « l'authenticité », de « l'identité arabo-islamique » et de « l'intégrité » de la langue arabe menacée surtout par la présence du français.

Parfois l'arabisation est utilisée comme une mesure de rétorsion par les pouvoirs en place à l'égard de la France coupable soit « d'ingérence » soit de laisser les coudées franches à certaine presse française considérée généralement comme malveillante.

Parfois l'arabisation est un gage donné au camp des arabistes et à l'ensemble du monde arabe.

Au Maroc, l'arabisation a souvent été utilisée par le défunt Roi Hassen II pour satisfaire les revendications des arabisants dont le parti El Istiqlal est le plus en pointe dans ce domaine.

En Algérie, la plupart des écrits sur l'arabisation signalent que cette politique a pris le contre-pied de la politique coloniale dont l'objectif fut la francisation de l'Algérie. Il fallait donc envisager une politique linguistique ayant pour objectif l'arabisation de la société algérienne. Plus précisément, il s'agissait, selon l'un des artisans de cette arabisation A. Taleb-Ibrahimi, «d'anéantir ce mélange d'éléments de culture disparates et souvent contradictoires, hérités des époques de décadence et de la période coloniale, de lui substituer une culture nationale unifiée, liée intimement à notre passé et à notre civilisation arabo-islamique » (1981 : 63). La politique d'arabisation en Algérie a été souvent désignée comme une politique «radicale », voire « revancharde ».

J'ai dit tout à l'heure que si le but de l'arabisation consiste à doter l'arabe de moyens nécessaires à sa promotion au rang de langue

moderne et dynamique, c'est en soi un acte légitime et digne d'efforts. Mais, d'après un article dans le journal Le Monde daté du 30 mars 2000, portant sur la situation linguistique tunisienne, les enseignants tunisiens n'en sont pas convaincus. Selon ces enseignants, « le remplacement progressif du français à l'école et à l'université n'a pas permis aux jeunes de mieux maîtriser la langue arabe » (p.5). « On s'imagine à tort [réplique un enseignant] qu'il s'agit de vases communicants. Nos étudiants sont plus à l'aise en arabe qu'en français, c'est certain, mais leur arabe n'est pas bon pour autant » (id.). On constate que dans les trois pays du Maghreb, l'arabisation n'a pas vraiment atteint l'objectif qu'elle s'est fixé.

Après ces éléments constants dans les politiques d'arabisation algérienne, marocaine et tunisienne, je tenterai de mettre l'accent, brièvement, sur les spécificités de chaque pays. Sans être exhaustif, on peut signaler les points suivants.

Parmi les trois pays, c'est en Tunisie peut-être où les conséquences de l'arabisation ont été les moins ressenties. En effet, malgré les contradictions dans les choix théoriques et les difficultés d'ordre pratique, les idéologues de l'arabisation tunisienne ont tenté de mettre en œuvre une arabisation par étapes tout en conservant au français un statut de langue privilégiée. A cela il faut ajouter – c'est valable aussi pour le Maroc – qu'en Tunisie, l'arabisation a été réalisée avec des cadres exclusivement tunisiens, ce qui n'était pas le cas en Algérie.

Au Maroc, si l'arabisation constitue la constante de la politique linguistique officielle, elle a été régulièrement pondérée par l'intervention directe du Roi Hassan II. Ce dernier est intervenu à plus d'une occasion directement dans le débat qui a souvent opposé partisans et adversaires de l'arabisation pour soutenir tel ou tel camp et éviter ainsi une crise sociale.

Quant à la situation algérienne, elle est très différente des deux autres. C'est en Algérie que l'arabisation a eu le plus d'effets néfastes. Désignée par les uns et les autres comme une opération « radicale », une « mesure démagogique », une « politique revancharde », un « fiasco »…, elle est surtout accusée d'avoir préparé le terrain aux islamistes. C'est sous la plume de Mohamed Benrabah que l'on lit les mots les plus durs, les plus accablants. Ce dernier (1999) parle de

« l'arabisation des âmes » (p.154), de « la haine de soi » (p.93), de la « honte des ancêtres » (P.161), du « suicide d'une nation » (p. 220). Pour lui, la « politique linguistique qui visait à transformer l'individu s'est avérée être un véritable instrument de dépersonnalisation provoquant un déséquilibre psychique et identitaire… » (p. 343).

Conclusion

Comme on a pu le constater, les politiques linguistiques des trois pays du Maghreb se réduisent presque à l'arabisation. Celle-ci, loin d'être cohérente ou transparente, a eu pour objectif de favoriser un seul idiome, l'arabe littéraire. Elle continue d'une part, à présenter le français comme la langue de la « dépendance » et de « l'aliénation » culturelles et d'autre part, à occulter les langues maternelles, symboles de la division de la Grande nation arabe.

Malgré cela une question reste posée, à savoir un aménagement linguistique au sens où l'entend Corbeil est-il possible au Maghreb ? Dans l'état actuel des choses, la réponse est malheureusement non. « La responsabilité de l'aménagement linguistique d'un pays, écrit Corbeil (1991 : 19) est l'affaire des seuls citoyens ». Ses propositions sont faites à partir de la lecture et de l'analyse des sociétés nord-américaines, notamment la société québécoise dans laquelle on accorde une large importance au dialogue et à la divergence des opinions. Ce sont des sociétés démocratiques dans lesquelles chaque citoyen a le droit à la parole. Je ne dis pas que la question linguistique n'y est pas problématique, mais en comparaison avec les sociétés maghrébines, les réalités sociales, linguistiques, économiques et politiques sont très différentes et elle est beaucoup plus complexe au Maghreb.

En somme le modèle de Corbeil est applicable dans une société démocratique, ce qui n'est pas le cas des sociétés maghrébines. Or en l'absence d'un processus de démocratisation de toute la vie publique au Maghreb, l'aménagement linguistique en tant que processus réclamant l'adhésion et le consensus de tous les groupes sociaux demeure un objectif difficile à atteindre. Mais le propre d'une politique linguistique c'est qu'elle est en devenir constant sous l'influence d'une dynamique sociale, ce qui évidemment laisse la porte ouverte à toute évolution favorable.

Bibliographie

Boukous A., 1996, « La politique linguistique au Maroc : enjeux et ambivalences », dans C. Juillard et L.J. Calvet (éd.), Les politiques linguistiques, mythes et réalités, éditions AUPELF-UREF, 73-82.

Corbeil J.C., 1980, *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin, Collection Langue et société.

Corbeil J.C., 1991, « L'aménagement linguistique en Acadie du Nouveau-Brunswick », in *Vers un aménagement linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Actes du Symposium de Moncton* 3, 4 et 5 mai 1990, publiés par Catherine Phliponneau, Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton.

Daoust D., et Maurais J., 1987, « L'aménagement linguistique », dans J. Maurais (éd.), *Politique et aménagement linguistiques*, Le Robert, Paris, 5-46.

Grandguillaume G., 1977, « Pour une anthropologie de l'arabisation au Maghreb », *Peuples Méditerranéens* n° 1, Paris, 95-120.

Grandguillaume G., 1983, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb,* Maisonneuvre et Larose, Paris.

Guespin L. et Marcellesi J.-B., 1986, « Pour la glottopolitique », *Langages* n° 83, 5-34.

Hagège C., 1983, « Voies et destin de l'action humaine sur les langues » in Fodor et Hagège (éd.) *Language Reform – La réforme des langues – Sprachreform*, Hambourg, Buske, 10-67.

Haugen E., 1956: *Bilingualism in the Americas : a Bibliogaphy and Research Guide*, Publication of the American Dialect Society n° 26 University of Alabama Press, Alabama.

Haugen E., 1959, « Planning for a Standard Language in Modern Norway », *Anthropological Linguistics* 1/3, 8-21. Printed as « Language Planning in Modern Norway » in Scandinavian Studies, 1961, 33, 68-81.

Haugen E., 1983, «The Implementation of Corpus Planning, Theory and Practice» in Cobarrubias J. et Fishman J.A. (éd.) *Progress in Language Planning*, The Hague, Mouton.

Laroussi F., 1993, *Minoration linguistique au Maghreb* (dir.) Cahiers de Linguistique Sociale, 22, Mont-Saint-Aignan.

Laroussi F., 1993a, « Processus de minoration linguistique au Maghreb », *Cahiers de Linguistique Sociale*, 22, Mont-Saint-Aignan, 45-55.

Laroussi F., 1996, *Linguistique et Anthroplologie. Rouen-Tizi-Ouzou* (dir*)*. Collection Bilan et Perspectives. Cahiers de Linguistique Sociale, Mont-Saint-Aignan, Université de Rouen.

Laroussi F., 1996a, « Du malaise diglossique aux fantasmes idéologiques: le subterfuge de la théorie fonctionnalo-stratifiante », *Linguistique et Anthroplologie. Rouen-Tizi-Ouzou.* Collection Bilan et Perspectives. Cahiers de Linguistique Sociale, Mont Saint Aignan, Université de Rouen, 113-125.

Laroussi F., 1996b, « Glottopolitique et minoration linguistique en Tunisie ». Dans Actes du colloque *Les politiques linguistiques*, mythe ou réalité, dirigé par C. Juillard et L-J. Calvet, édition de l'AUPEL-UREF, 229-235.

Laroussi F. 1997, *Plurilinguisme et identités au Maghreb* (dir.). Publications de l'Université de Rouen.

Laroussi F. 1997a, « Plurilinguisme et identités au Maghreb. En quels termes les dire? », *Plurilinguisme et identités au Maghreb*, Publications de l'Université de Rouen, 21-31.

Laroussi F. 1997b, *Langue et stigmatisation sociale au Maghreb* (dir.), Peuples Méditerranéens, 79, Toulouse.

Laroussi F. 1997c, « Jugements épilinguistiques sur la langue maternelle – Une stigmatisation en cache une autre », *Peuples Méditerranéens*, 79, Toulouse, 141-152.

Laroussi F. 1999, « Un nouveau regard sur la situation linguistique tunisienne ». *Cahiers de sociolinguistique*, 4, Presses universitaires de Rennes, 155-168.

Laroussi F. 2000, Langues, discours et constructions identitaires au Maghreb. Une approche sociolinguistique. Mémoire de HDR, Université de Rouen.

Laroussi F. et Guespin L. 1989, « Glottopolitique et standardisation terminologique », *La Banque des mots* n° spécial, CILF, Paris, 5-21.

Rubin J., 1971, « Evaluation and Language Planning » in Rubin et Jernud, 1971, Can Language Be Planned ? Sociolinguistic Theory and Practice for Developing Nations, Honolulu, University Press of Hawaii, 217-253.

Rubin J., 1973, « Language Planning : Discussion of Some Current Issues », dans Rubin et Shuy (éd.), 1-10.

Rubin J., et Shuy R., (éd.), 1973, *Language Planning : Current Issues and Research* , Washington, Georgetown University Press.

Taleb Ibrahimi A., 1981, *De la décolonisation à la révolution culturelle (1962-1972)*, Alger, SNED.

Weinreich U., 1953, *Language in contact*, The Hague, Mouton.

---

1 - La synthèse de ce modèle est inspirée du texte de Jean Claude Corbeil, 1991 « L'aménagement linguistique en Acadie. Du Nouveau-Brunswick », in *Vers un aménagement linguistique de l'Acadie. Du Nouveau-Brunswick. Actes du Symposium de Moncton* 3, 4 et 5 mai 1990, publiés par Catherine Phliponneau, Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton, 1991.

2 - La Presse du 10 juin 1979.